

FONDS EUROPÉENS 2014-2020
LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
S'ENGAGE






www.region-basse-normandie.fr















Fonds européens, mode d'emploi!

Valognes, 5 novembre 2015













Déroulé

- **14h30-16h30:**
  - **Principes et nouveautés de la programmation 2014-2020**
  - **Les principaux programmes mobilisables**
  - **Modalités pratiques d'un montage de dossier**

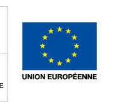
- **16h30-17h30: échanges individuels**













Les nouveautés de la programmation 2014-2020







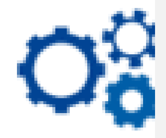




« Stratégie Europe 20/20 »

Politiques gérées au niveau européen

3 politiques gérées par les états membres



Politique de cohésion économique, sociale et territoriale



Politique de développement rural



Politique des affaires maritimes et de la pêche

Fonds européen de développement régional (FEDER)

- Investissements productifs
- Infrastructures (énergie, environnement, transport, numérique)
- Recherche et innovation

Fonds social européen (FSE)

- Emploi et soutien à la mobilité professionnelle
- Education et formation tout au long de la vie
- Inclusion sociale

Fond européen Agricole pour le développement rural (FEADER)

- Compétitivité de l’agriculture
- Gestion durable des ressources naturelles
- Développement territorial équilibré des zones rurales

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

- pêche et aquaculture
- Développement territorial équilibré et solidaire des zones tributaires de la pêche



Les autres nouveautés:

- **stratégie de spécialisation intelligente**
- **concentration thématique**
- **réserve de performance**
- **dématérialisation des procédures**
- gestion des programmes en grande majorité par les **Conseils régionaux**













La Basse-Normandie : une région en transition

- Les régions en transition, nouvelle catégorie
  - régions les plus développées : PIB/habitant > 90 % de la moyenne communautaire
  - **régions en transition : PIB/habitant entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire**
  - régions les moins développées : PIB/habitant < 75 % de la moyenne communautaire

- Dix régions françaises, dont la Basse-Normandie (84,1 % de la moyenne communautaire en 2009)

- Pour les régions en transition:
  - **plus de fonds**
  - **un taux de cofinancement du programme de 60 % (au lieu de 50 % pour les régions les plus développées)**













Les chiffres clés en Basse-Normandie

	Programme	Montant
Gestion région Basse-Normandie	FEDER	187 M€
	FSE	9.8 M €
	FEADER	308,7 M€
	FEAMP	13,5 M€
Gestion Etat (Programme opérationnel national/volet régional Basse-Normandie)	FSE	55,6 M€
	Total	**604,6 M€**



Documents de référence

- **Les programmes opérationnels FEDER/FSE et le programme de développement rural pour le FEADER**: présentent le diagnostic, l'analyse des enjeux, les objectifs et la stratégie d'utilisation des fonds sur le territoire.

- **Le document de mise en œuvre (DOMO)** précise les projets finançables, les bénéficiaires concernés et les critères d'éligibilité.













Programme opérationnel FEDER/FSE Axes/ Objectifs spécifiques









UNION EUROPÉENNE



Axe 1: Faire de l'innovation et de la compétitivité des entreprises les moteurs du développement régional

Recherche, innovation, reprise/création/transmission d'entreprises, instruments financiers

OS1: Renforcer la recherche en Basse-Normandie
OS2 : Accroître la R&D privée et la diffusion de l'innovation
OS3: Augmenter le nombre de création, reprises et transmission d'entreprises
OS4: Augmenter la taille des TPE/PME à travers des projets d'innovation et d'internationalisation













- Axe 2: Développer l’offre numérique sur le territoire

OS5: Augmenter la couverture très haut débit sur le territoire

OS6: Augmenter l’offre de services numériques à vocation économique, sociale et citoyenne













- **Axe 3 Faire de la Basse-Normandie une région éco attractive**: Energies renouvelables, rénovation thermique des logements sociaux, mobilité urbaine, patrimoine naturel et culturel, réhabilitation des friches urbaines

OS7: Augmenter et diversifier la production d'énergies renouvelables
OS8 : Réduire la consommation énergétique dans le logement
OS9 : Augmenter l'utilisation des moyens de transports propres dans les zones urbaines
OS10 :Accroître la fréquentation touristique en préservant l'intégrité du patrimoine bas-normand
OS 11: Redensifier et revitaliser les zones urbaines en mutation













- Axe 4 : Formation professionnelle

Personnes les plus éloignées de l'emploi

OS 12: Augmenter la qualification des personnes en recherche d'emploi













- Plus d'infos sur le FEDER:
http://www.europe-en-basse-normandie.eu

- télécharger le Document de Mise en œuvre (bénéficiaires, projets éligibles et critères de sélection):
http://www.europe-en-basse-normandie.eu/images/DOMO_FEDER-FSE_270315.pdf











La programmation FEADER 2014 / 2020

- I. Priorités, enjeux, sélection des projets
- II. Mesure, sous mesure et type d’opération
- III. Modalités d’ouverture des dispositifs
- IV. Les appels à projet en cours et à venir







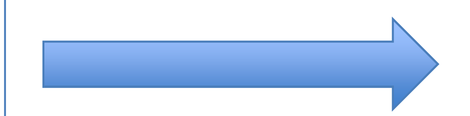






I. Priorités, enjeux, sélection des projets

Un cadre National et
Document de référence:
Le PDR Bas-Normand



PDR validé par l'UE le
25 août 2015

- **Une stratégie orientée vers :**
  - **L'élevage** basé sur les systèmes bocagers/herbagers **et les cultures spécialisées**
  - **Le renouvellement des générations,** les conditions de travail et l'emploi
  - La **diversification de l'économie des territoires** et le **renforcement des liens** territoires ruraux / petites villes

Objectifs :

progresser en 7 ans sur le plan de la durabilité, de la valeur ajoutée, de la création d'emplois, de l'intégration territoriale et de l'exemplarité environnementale

=> En augmentant progressivement la « marche » et la part des actions nouvelles



I. Priorités, enjeux, sélection des projets

Nouveauté de la programmation 2014-2020, imposée par la Cour des Comptes de l'UE qui a pour objectifs de :

- Respecter les **principes de transparence et d'égalité de traitement** des porteurs de projet

- Sélectionner les projets les mieux à même de répondre aux objectifs de la politique du PDR FEADER (**logique de performance**)











II. Mesure, sous mesure et type d'opération

Un programme décliné en 13 mesures

Mesures	Montant M€
1 Transfert de connaissances et actions d'information	5
2 Services de conseil	2
3 Systèmes de qualité	1,7
4 Investissements physiques	67
6 Développement des exploitations agricoles et des entreprises	58,3
7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	26
8 Investissements dans le développement des zones forestières	3,7
10 Agroenvironnement – Climat (MAEC)	39,5
11 Agriculture biologique	24,79
12 Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau	0,1
13 Zones soumises à contraintes naturelles - ICHN	38
16 Coopération	5,05
19 LEADER	30
Assistance technique	7,55
Total	**308,69**

II. Mesure, sous mesure et type d'opération

48%

31%

14%

5%

2%

- Mesures du cadre national
- Mesures régionales à caractère agricole, forestier et agroalimentaire
- Mesures régionales à caractère territorial
- Mesures régionales à caractère environnemental
- Assistance technique















II. Mesure, sous mesure et type d'opération
4 principaux enjeux

Enjeu stratégique n°1

Développer la triple performance (économique, environnemental, sociétal) en agriculture et dans les industries agroalimentaires

12 sous- mesures concernées

14 types d'opération mobilisées

Besoins prioritaires

- Encourager et sécuriser l'installation
- Augmenter la valeur ajoutée des productions agricoles et la durabilité des systèmes
- Favoriser le transfert et la diffusion de connaissances
- Développer les formations continues
- Développer le potentiel de production de produits locaux à forte valeur ajoutée
- Encourager la mutation du secteur agroalimentaire vers des process durables













UNION EUROPÉENNE



II. Mesure, sous mesure et type d'opération
4 principaux enjeux

Enjeu stratégique n°2

Préserver les ressources et développer des systèmes de production efficients en terme énergétiques

6 sous- mesures concernées

10 types d'opérations mobilisées

Besoins prioritaires

- Encourager les pratiques agricoles favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Soutenir les démarches agricoles favorisant la limitation des intrants et le transfert de pollutions diffuses
- Préserver et restaurer milieux aquatiques et zones humides
- Soutenir et accompagner les projets de production d'énergies renouvelables
- Favoriser la séquestration du carbone via les systèmes herbagers et bocagers
















II. Mesure, sous mesure et type d'opération
4 principaux enjeux

Enjeu stratégique n°3

Développer les zones forestières et améliorer la viabilité des forêts, source d'économie dans les zones rurales et facteur de transition énergétique

9 sous- mesures concernées

10 types d'opération mobilisées

- Favoriser le transfert et la diffusion de connaissances
- Développer les formations continues
- Encourager les pratiques sylvicoles favorables à la préservation de l'environnement et de la biodiversité
- Veiller à la gestion durable des forêts
- Moderniser et développer les entreprises du secteur de la forêt et du bois
- Favoriser la séquestration du carbone via l'agroforesterie














II. Mesure, sous mesure et type d'opération
4 principaux enjeux

Besoins prioritaires

Enjeu stratégique n°4

Diversifier l'économie rurale et renforcer les liens territoires ruraux – petites villes

6 sous- mesures concernées

9 types d'opération mobilisées

- Favoriser la création d'emplois par les entreprises de travaux agricoles et celles liées à la filière équine
- Encourager et soutenir le développement et l'adaptation de l'offre touristique en milieu rural
- Accompagner les territoires ruraux
- Soutenir le tourisme à vélo et le tourisme autour du cheval
- Structurer et développer l'offre de santé
- Soutenir les événements assurant l'animation des zones rurales et ayant des retombées économiques










II. Mesure, sous mesure et type d'opération

Enjeu stratégique n°2

Zoom mesure 7

Liste des sous-mesures	Liste des opérations	Subv en M € (contrepartie / FEADER)	
		Contrepartie	Feader
7.1 - Soutien au plan de protection et de gestion des sites Natura 2000 et à HVN	•7.1.1 - Elaboration, actualisation et révision des plans de gestion Natura 2000 •7.1.2 Elaboration, actualisation et révision des plans de gestion HVE	0,88	1,50
7.4 - Investissements services de base Pôles de santé		2,06	3,50
7.5 - Investissements récréatifs et touristiques	•7.5.1/7.5.2 Itinéraires de randonnées (vélo / équestre)	0,88	1,50
	•7.5.3 rénovation équipements Tourisme social associatif (portage public)	0,00	0,00
7.6 - Restauration et réhabilitation du patrimoine culturel et naturel	•7.6.1.1 Animation, sensibilisation MAE et contrats Natura 2000 •7.6.1.2 Etudes de territoires, info, animation, sensibilisation et investissements non productifs en milieu rural (haute valeur naturelle)	9,40	16,00
	•7.6.2 Réhab du patrimoine pour culture ou tourisme	2,06	3,50
	TOTAL	**15,27**	**26,00**



III. Modalités d’ouverture des dispositifs

- Définie par le DOcument de Mise en OEuvre du PDR
- Au fil de l’eau :
  - Ex: Soutien aux nouvelles participation aux régimes de qualité (appel à candidature prévu pour décembre 2015)
  - Ex: Pôles de santé
- Ou via des appels à projet
  - Ex: ouverture des mesures forestières (nov 2015 et janvier 2016)
  - Ex: ouverture des mesures de coopération 01/01/2016 au 30/03/2016
- Une seule Autorité de gestion, mais des services Instructeurs différents selon les mesures













III. Les appels à projet en cours et à venir

Cf. enjeu stratégique 1 : Développer la triple en agriculture et dans les IAA	Date d'ouverture ou d'ouverture prévisible	Fin de l'AAP
01.02 Projets de démonstration et actions d'information	15/11/2015	31/01/2016
04.01.01 Investissements pour la triple performance dans les exploitations agricoles	01/10/2015 01/01/2016	31/12/2015 31/03/2016
04.02.01 transformation à la ferme et commercialisation en circuits courts	15/11/2015	15/01/2016
04.02.02 Investissements physiques et transformation commercialisation dans les entreprises agroalimentaires	15/11/2015	15/01/2015
03.02 Information et promotion qualité	1/12/2015	15/02/2016













III. Les appels à projet en cours et à venir

Cf. enjeu stratégique 1 : Développer la triple en agriculture et dans les IAA	Date d'ouverture ou d'ouverture prévisible	Fin de l'AAP
16.02 Projets pilotes, nouveaux produits, pratiques et procédés techniques	01/01/2016	30/03/2016
16.04 Circuits courts et marchés locaux	01/01/2016	30/03/2016













IV. Les appels à projet en cours et à venir

Cf. enjeu stratégique n°2 : préserver les ressources et développer des systèmes de production efficients en terme énergétiques	Date d'ouverture ou d'ouverture prévisible	Fin de l'AAP
04.01.02 Energies renouvelables dans l'agriculture	01/10/2015	31/12/2015
04.01.03 Développement du Bois Energie	01/10/215	01/10/2016
16.05.01 Approches collectives à l'égard des projets environnementaux	01/01/2016	30/03/2016
16.05.02 Coopération pour des projets développant l'utilisation efficace de l'énergie	01/01/2016	30/03/2016













IV. Les appels à projet en cours et à venir

Cf. enjeu stratégique n°3 : développer les zones forestières et améliorer la viabilité des forêts, source d'économie dans les zones rurales et facteur de transition énergétique	Date d'ouverture ou d'ouverture prévisible	Fin de l'AAP
04.03 Amélioration de la desserte forestière	01/01/2016	15/03/2016
08.06.01 Modernisation filière forêt-bois	01/01/2016	15/03/2016
08.06.02 Renouvellement peuplements	01/01/2016	15/03/2016
08.01 Création et entretien de boisements à finalité environnementale	03/11/2015	31/12/2015
08.02 Mise en place et entretien agroforesterie	03/11/2015	31/12/2015













IV. Les appels à projet en cours et à venir

Cf. enjeu n°4: diversifier l'économie rurale et renforcer les liens territoires ruraux – petites villes	Date d'ouverture ou d'ouverture prévisible	Fin de l'AAP
06.04.01 Entreprises de la filière équine	01/01/2016	31/03/2016
06.04.02 Investissements dans les entreprises de travaux agricoles	01/10/2015	31/12/2015












- Plus d’infos sur le FEADER:
http://www.europe-en-basse-normandie.eu

- télécharger le Document de Mise en œuvre (bénéficiaires, projets éligibles et critères de sélection):
http://www.europe-en-basse-normandie.eu/images/Fiches_DOMO_FEADER.pdf











Approches territoriales














- Afin d’adapter les programmes **avec la diversité et la spécificité des territoires, g**énéralisation du principe de « **développement local par les acteurs locaux** » (DLAL): gouvernance à l’échelle locale pour définir la stratégie et sélectionner les projets.

- Démarche ouverte pour le FEAMP, le FEDER et le FEADER
  - FEAMP: en cours de définition
  - FEDER : 40M d’€ pour le « programme ITI » ciblé sur les agglo: 6 agglomération en ITI dont la Communauté Urbaine de Cherbourg
  - FEADER: 30 M d’€ pour le « programme LEADER »: porté les 12 Pays Bas-Normands, dont le Pays du Cotentin (hors CUC, Martinvast, Tollevast)











La démarche LEADER













Stratégie LEADER 2014-2020 :**« renforcer l'attractivité du territoire »**

3 grands axes d'actions :

- Soutenir les piliers de l'économie du Cotentin
- Favoriser l'équilibre territorial
- Agir pour l'environnement

8 fiches actions pour une enveloppe de **2 740 913 €**













Fiche-action 1 : Soutien et valorisation de l'activité agricole

- o Développer l'agriculture de proximité et renforcer sa valeur-ajoutée
- o Augmenter la capacité des acteurs du territoire à se concerter
- o Rapprocher le monde de la « terre » et de la « mer »

Ex: investissements au sein des exploitations, de restaurations collectives, points de vente, actions d'animation, concertation…













Fiche-action 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin

- organiser plus efficacement la gouvernance touristique ;
- séduire différemment et mieux vendre la destination « Cotentin » ;
- structurer l'offre liée aux filières nautisme et nature;

Ex: investissements liés aux filières nature/ nautisme,: hébergement, transport, site touristiques, aménagements
actions de promotion, d'ingénierie…













Fiche-actions 3 :Services à la population et attractivité des bourgs

- renforcer et structurer l'offre de services,
- dynamiser les bourgs ruraux.

Ex: études, schémas de services, investissements mutualisés, animation, coordination, soutien dernier commerce

Sur les bourgs ruraux: étude et travaux pour équipements collectifs, aménagement de coeur de bourg











Fiche-actions 4 : Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant

- sur les rénovations globales de logements en réponse aux enjeux identifiés
- la définition de stratégie de développement de l'habitat
- la réalisation de projet innovant ou exemplaire en matière de programmes de construction de logements.

Ex: travaux de rénovation pour traitement vacance, public spécifique, performance énergétique

Projets innovants ou exemplaires de développement d'habitat













Fiche-action 5 : Favoriser les projets en lien avec l'économie circulaire

- études permettant d'identifier les pistes de développement;
- investissements pour des solutions logistiques
- actions de communication et de sensibilisation.













Fiche-action 6 : Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique

- o animation/ concertation visant la sensibilisation, l'émergence de projets et la structuration de filières liées à la transition énergétique
- o soutien à la définition et mise en œuvre de stratégie territoriales
- o Études et investissements « exemplaires »

Ex: expositions, visites de site, expérimentations, démarches d'agenda 21, rénovation de bâtiments (hors habitat)…













Fiche-action 7 : Coopération : 75 000 €

Echanges d’expériences et actions menées en commun, notamment sur :

- **Tourisme** : développement des actions marketing, de promotion et de commercialisation ; la structuration des filières nature et nautisme

- **Economie circulaire** : structuration d’une filière de valorisation des déchets par le recyclage et le réemploi

- **lutte contre le changement climatique et l’adaptation du territoire**













Quelques principes LEADER

❑ Taux d'intervention de 80 %, c'est-à-dire que 20 € de crédits publics « appellent » 80 € de LEADER.

❑Les projets présentés seront notés sur 20:

- contributions à la stratégie LEADER (13 points)
- Leurs qualités du projet (7 points)

Pour être sélectionnés, les projets devront obtenir la note de 14.













Plus d'info sur le programme LEADER :

leader@cotentin.org
www.cotentin.org













Les modalités pratiques d’un montage de dossier













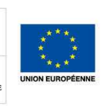
Le circuit de programmation
















Dépôt du dossier de candidature

Récépissé de dépôt

Réception de pièces complémentaires

Accusé de réception de dossier complet

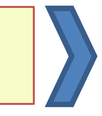
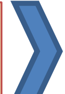
Instruction

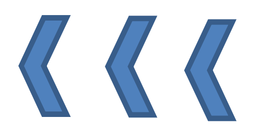
Passage en Comité régional de programmation pour avis

Passage en Commission permanente

Notification

Conventionnement

Contrôle de service fait

Paiement d'un acompte

Contrôle de service fait

Paiement du solde

Archivage

Contrôles













Modalités pratiques de montage d’un dossier

- **Quelques réflexes à avoir avant de demander une aide européenne** :
  - **Évaluer la pertinence** : le projet envisagé correspond-il aux priorités européennes et régionales et donc aux objectifs du programme opérationnel FEDER/FSE et du programme de développement rural (FEADER)?
  - **Définir le projet** : mon projet est-il clairement défini et réaliste dans toutes ces dimensions: stratégique, temporelle, physique et financière?
  - **Déterminer le caractère novateur de mon projet**
  - **Rechercher des cofinanceurs** : Les fonds européens interviennent en complément d’autres fonds public ou privés. Pour le FEADER, les cofinanceurs sont pré-identifiés dans les appels à projets.
  - **Prendre contact avec les services instructeurs** (qui traitent les dossiers)



Modalités pratiques de montage d'un dossier

- Le dépôt d'une demande de subvention FEDER/FSE est intégralement dématérialisé
- La saisie est réalisée sur un portail en ligne accessible à l'adresse suivante : **http://www.europe-en-basse-normandie.eu, Rubrique « Déposer votre projet »**
- Pour le FEADER, un dossier de candidature papier



















RÉGION BASSE NORMANDIE — La Région VOUS aide — UNION EUROPÉENNE

Dépôt d'une demande -> Informations générales

SAINT Fabrice, vous êtes connecté(e) à notre portail. - Se déconnecter

- Portail
- Mon compte
- Modifier mon mot de passe
- Nous contacter

Informations générales

Veuillez préciser les caractéristiques générales de votre demande.

Informations générales de la demande de subvention

Objet de la demande * — Vous pouvez saisir 300 caractères.

Montant demandé * — ex: 250

Informations sur la demande

Dispositif Numérique * — - Votre choix -

Type de demande — - Votre choix -

Si appel à projets, précisez l'intitulé et l'échéance — Vous pouvez saisir 4000 caractères.

Si marchés publics, précisez l'intitulé et date de lancement de la consultation — Vous pouvez saisir 4000 caractères.

Localisation de la demande

Localisation de l'opération * — Vous pouvez saisir 200 caractères.

Code postal *

Commune * — Vous pouvez saisir 200 caractères.

Si localisé hors région, en quoi le projet bénéficie au territoire régional — Vous pouvez saisir 4000 caractères.



Modalités pratiques de montage d’un dossier

- **Plusieurs obligations sont associées à l’obtention d’un financement européen**:

➢ Les obligations indiquées dans les annexes de la convention de financement: obligations de réalisation du projet, de publicité, d’archivage…

➢ Le respect des seuils de la commande publique

➢ Le respect de la règlementation des aides d’Etat : La réglementation européenne des aides publiques aux entreprises limite le montant global d’aide publique pour un projet.













Modalités pratiques de montage d'un dossier

- Les obligations de publicité
- Un logo à utiliser sur tous vos supports de communication :



- Des modalités de communication à adapter en fonction de la nature des projets :
  - Site internet de l'entreprise
  - Affichage temporaire
  - Plaque permanente













Modalités pratiques de montage d'un dossier

- ➢ Mettre en place un suivi rigoureux des dépenses
- Il est demandé de justifier toutes les dépenses affectées au projet financé.
- Il est donc nécessaire de mettre en place :
  - soit une comptabilité séparée
  - soit une comptabilité analytique
- ➢ Se soumettre aux contrôles













Echanges


RÉGION BASSE
NORMANDIE


Syndicat mixte
du Cotentin


LEADER
l'Europe
s'engage
en
Basse-Normandie


PRÉFET
DE LA RÉGION
BASSE-NORMANDIE


UNION EUROPÉENNE